

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 4 JUILLET 2023

N° 2023-288 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À CHANTONNAY - GARDIENNAGE DE SITE - PROLONGATION

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation en cours, et avant que les installations de protection ne soient opérationnelles, il convient de prolonger la mise en place du gardiennage de site pendant les nuits, du 1^{er} juillet jusqu'au 13 juillet 2023.

La Présidente décide de signer les devis de l'entreprise PROTEC pour un montant de 6 208,75 € HT.

À CHANTONNAY, le 4 juillet 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 04/07/2023